

ARRETE REGLEMENTAIRE N° AR2024-88-1
Relatif à la clôture de la régie de location du court de tennis

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

- VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18,
- VU, Le Décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
- VU, Le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,
- VU, L'Arrêté en date du 14 juin 1982 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des sommes provenant de la location du court de tennis,
- VU, L'Avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 juillet 1992,
- VU, La Décision du Conseil Municipal du 13 janvier 1997 proposant de confier la mission de régisseur à madame Anne-Marie CORMON,
- VU, L'Arrêté mettant fin aux fonctions de régisseur de madame Anne-Marie CORMON à compter du 15 novembre 2000,
- VU, L'Arrêté en date du 15 novembre 2000 portant nomination d'un régisseur titulaire (madame Monique GOUBERT) et d'un régisseur suppléant (M. Michel LERENARD),
- VU, La Délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2000 proposant de nommer mademoiselle Denise ERNOUF comme préposée à la régie Tennis,
- VU, L'Avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 juillet 2001,
- VU, L'Arrêté en date du 12 juillet 2001 portant nomination d'un régisseur titulaire (M. Michel LERENARD) et d'un régisseur suppléant (madame Sylvie LALLEMAND),
- VU, L'Arrêté du 25 août 2004 mettant fin aux fonctions de régisseur de M. Michel LERENARD,
- VU, L'Arrêté du 24 septembre 2004 nommant madame Isabelle BOUVET, régisseur titulaire de la régie de recettes de Tennis, et Madame Mireille RENAUD comme régisseur suppléant,
- VU, L'Arrêté du 1^{er} mars 2018 mettant fin aux fonctions de régisseur titulaire de madame Isabelle BOUVET,

- VU, L'Avis conforme du comptable assignataire en date du 27 février 2018 pour la nomination de madame Maria RUSSO MACHADO comme régisseur titulaire et madame Mireille RENAUD comme régisseur suppléant,
- VU, L'Arrêté n° AI2018-11 du 28 février 2018 nommant madame Maria RUSSO MACHADO comme régisseur titulaire et madame Mireille RENAUD comme régisseur suppléant de la régie de Tennis,
- VU, L'Avis conforme du comptable assignataire pour la nomination de madame Maryvonne POZZO comme mandataire suppléante de la régie de location du court de tennis en date du 2 août 2018,
- VU, L'Arrêté n° AI2018-53 du 28 août 2018 mettant fin à la fonction de mandataire suppléant de madame Mireille RENAUD,
- VU, L'Arrêté n° AI2018-54 du 28 août 2018 portant nomination de madame Maryvonne POZZO comme mandataire suppléant,
- VU, L'Arrêté n° AI2020-59 du 1^{er} septembre 2020 mettant fin aux fonctions de madame Maria RUSSO MACHADO comme régisseur titulaire et madame Maryvonne POZZO comme régisseur suppléant de la régie de location du court de tennis,

DECIDE

- ARTICLE 1er : il est mis fin à la régie de recettes de location du court de tennis à compter du 5 septembre 2024 ;
- ARTICLE 2 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 septembre 2024,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.